



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1738**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Autorisation donnée à la société ICADE Promotion de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées BE 40 et BE 41, situées 14 et 16, avenue Roger Salengro

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Commission permanente du 20 juillet 2017****Décision n° CP-2017-1738**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation donnée à la société ICADE Promotion de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées BE 40 et BE 41, situées 14 et 16, avenue Roger Salengro**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire des parcelles de terrains nus cadastrées BE 40 et BE 41 mesurant respectivement 190 et 68 mètres carrés et situées 14 et 16, avenue Roger Salengro à Villeurbanne.

Ces parcelles doivent être cédées, dans le cadre d'un remembrement avec les parcelles cadastrées BE 42 et BE 43 à la société ICADE Promotion, pour la réalisation d'une opération de logements neufs d'environ 98 logements dont 20 % de logements sociaux en prêt locatif à usage social (PLUS)/prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Il est proposé que la Métropole, en tant que propriétaire et dans l'attente de la cession à venir, autorise la société ICADE Promotion ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire valant sur ces terrains métropolitains ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la société ICADE Promotion ou toute personne se substituant à :

a) - déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées BE 40 et BE 41 situées 14 et 16, avenue Roger Salengro à Villeurbanne,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.**